

## **Foire aux questions**

### **A partir de quelle heure, la garderie est-elle payante ?**

La garderie est facturée par quart d'heure. Elle est payante de 7h à 8h45 le matin et à partir de 17h15 le soir. Tout quart d'heure commencé sera facturé.

Pendant les vacances scolaires, elle n'est facturée qu'à compter de 18h pour l'accueil de loisirs situé à Brion (garderie péricentre au groupe scolaire de la Vallée)

### **Quel est le délai pour annuler les jours de présence ?**

Le délai prévu par le règlement intérieur, pour annuler les jours de présence, est de 10 jours. Toute annulation de présence devra s'effectuer par écrit (mail, courrier...). Aucune annulation par téléphone ne sera prise en compte. Pour rappel il n'y a pas de possibilité de pré-inscription.

### **Les journées annulées seront-elles facturées ?**

Si vous annulez moins de 10 jours avant le jour d'accueil, votre inscription est due.

En cas de maladie et sous présentation d'un justificatif, les journées ne seront pas facturées.

### **Comment dois-je procéder pour réserver les jours de présences ?**

Un échéancier sur lequel figurent les dates d'inscription pour chaque période est en ligne sur les sites internet des communes de l'entente.

Vous devez remplir la fiche d'inscription correspondant à chaque période (ou à défaut rédiger un mail) et la retourner aux directrices sur place, ou bien par mail ou encore par courrier. Attention pour le site à Beaufort-en-Anjou, ne pas oublier de réserver la cantine auprès des écoles.

### **Est-ce que je peux récupérer mon enfant le mercredi avant 17h ?**

Non, il n'est pas permis par le règlement intérieur des accueils de loisirs de récupérer les enfants avant 17h.

### **Les enfants peuvent-ils faire leurs devoirs le mercredi après-midi ?**

Oui pendant le temps de garderie péricentre, les enfants en ont la possibilité et à leur demande. Attention il ne s'agit pas d'un temps d'aide aux devoirs, les enfants doivent être autonomes.